



## AVIS PUBLIC

### Dérogation mineure 65, 6<sup>e</sup> avenue (Lot 1 575 948)

(Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, RLRQ, c. A-19.1, art. 145.6)

**AVIS PUBLIC** est, par la présente, donné par la soussignée, de ce qui suit :

Une demande de dérogation mineure au Règlement de zonage a été déposée à l'égard du projet d'agrandissement résidentiel de l'immeuble sis au 65, 6<sup>e</sup> avenue, sur le lot 1 575 948, ayant pour objet d'autoriser :

- Que la hauteur du plancher du premier étage excède de 2,17 mètres le niveau supérieur de la couronne de la rue, alors que l'article 135 prévoit un excès maximal de 1,8 mètre;
- Que la galerie soit située à 0,9 mètre de la ligne latérale gauche, alors que la ligne 1 du tableau 125 prévoit une distance minimale de 1,5 mètre.

Le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure lors d'une séance ordinaire qui aura lieu **le 10 août 2021 à 19 h 30** au parc des Générations situé sur le boulevard Perrot (au coin de l'avenue du Parc), si la température le permet.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande en se présentant à cette séance ou en transmettant ses commentaires par courriel, avant 17 h le jour même, à l'adresse [questioncm@ile-perrot.qc.ca](mailto:questioncm@ile-perrot.qc.ca).

Donné à L'Île-Perrot, ce 22 juillet 2021.

Zoë Lafrance  
Directrice des affaires juridiques et greffière